

RÉSERVATION DE MATÉRIEL : Comment ça marche ?

Du matériel peut être mis à disposition des associations Venansaltaises.

Pour toute réservation de matériel, un formulaire de réservation doit être impérativement rempli et signé. Sans formulaire, aucun matériel ne sera réservé. Le formulaire est téléchargeable sur le site Internet de la mairie et disponible en version papier à l'accueil de la mairie.

Le formulaire est à déposer en mairie ou à envoyer par mail à secretariattechnique@venansault.com au **minimum 2 mois avec la date souhaitée.**

Le retrait et le retour du matériel se font sur rendez-vous les lundis et les vendredis à 8h30 ou à 13h30 au comité des fêtes (ancienne salle de tennis, allée du Sableau).

Sur demande écrite par mail ou courrier, un camion des services techniques peut être mis à disposition des associations. Le prêt du camion se fait à 17h00 le vendredi et pour tout le week-end (ou exceptionnellement un jour en semaine selon les besoins de l'association). Un membre de l'association devra se présenter aux ateliers des services techniques, 8 rue André Ampère, avec un permis de conduire.

Une clé du comité des fêtes pourra également vous être prêtée si besoin pour retirer et ranger le matériel en toute autonomie.

Les services techniques ne réalisent pas d'installation et de désinstallation de matériel. Exceptionnellement, et sur demande de l'association, en cas de besoin important en matériel, les services techniques peuvent apporter des racks de tables et de bancs sur le lieu de la manifestation.

Nous comptons sur la responsabilité de chacun pour respecter le matériel emprunté qui doit être retourné propre en bon état.

Contacts :

- Bruno WOJCIECHOWSKI, *directeur des services techniques* : 06.14.99.19.94
- Frédérick PENAUD, *responsable bâtiments et matériel* : 06.46.01.38.98
- Astreinte (du vendredi 17h30 au lundi matin et jours fériés) : 06.27.12.35.07